Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260623-67_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 23 juin 2026

Rapporteur : Mme LOOSVELDT

n°67-2026

RECRUTEMENT DE VACATAIRES MEMBRES DE JURY POUR LES EXAMENS DE FIN DE CYCLE A L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE

DELIBERATION

Vu le Code de la fonction publique territoriale,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant l'organisation le 1er juillet 2026 des jurys pour les examens de fin de 1er et de 2nd cycle des guitaristes et violoncellistes par l'école municipale de musique et de danse,
Considérant que la commune a recours à des enseignants artistiques extérieurs pour être membres de ces jurys d'examens,
Considérant que la mission de membres de jury est une mission précise, ponctuelle et limitée,
Considérant que la commune peut recruter un vacataire pour exécuter un acte déterminé et ponctuel ne nécessitant pas la création d'un emploi,
Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'autoriser le recrutement de vacataires,
Considérant qu'un vacataire est rémunéré à l'acte et que la délibération doit fixer les conditions de rémunération,
Considérant l'avis de la commission ressources humaines réunie le 26 mai 2026,

Ayant entendu l'exposé de Madame Bénédicte LOOSVELDT, Adjointe au maire déléguée à la culture, à l'enfance jeunesse, à la démocratie partagée,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	30	Pouvoirs	3	Votants	33	Absent
Voix pour	33	Voix contre		Abstention		

AUTORISE le recrutement de quatre vacataires, les 30 juin et 1er juillet 2026, en qualité d'assistants d'enseignement artistique membres des jurys d'examens de fin de cycle.

FIXE la rémunération de cette vacation, après service fait, à 16 € bruts de l'heure.

DECIDE de rembourser en sus, sur présentation d'un état de décompte de frais dûment complété, les frais de déplacement des vacataires selon le barème en vigueur pour les personnels de la collectivité.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget principal Ville aux chapitres 012 et 011.

PRECISE qu'un acte d'engagement sera conclu entre la commune et chacun des vacataires.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire — La secrétaire de séance

Loïc BARBOT — Magalie CHAPRON

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260623-67_2026-DE